

Contact :

Alexandre DELAUNAY

Animateur de la CLE du SAGE Loir

Tél. : 02.41.86.63.16

Mail : alexandre.delahunay@eptb-loire.fr

Communiqué de presse – Réunion de la Commission Locale de l’Eau du 16 juin 2015

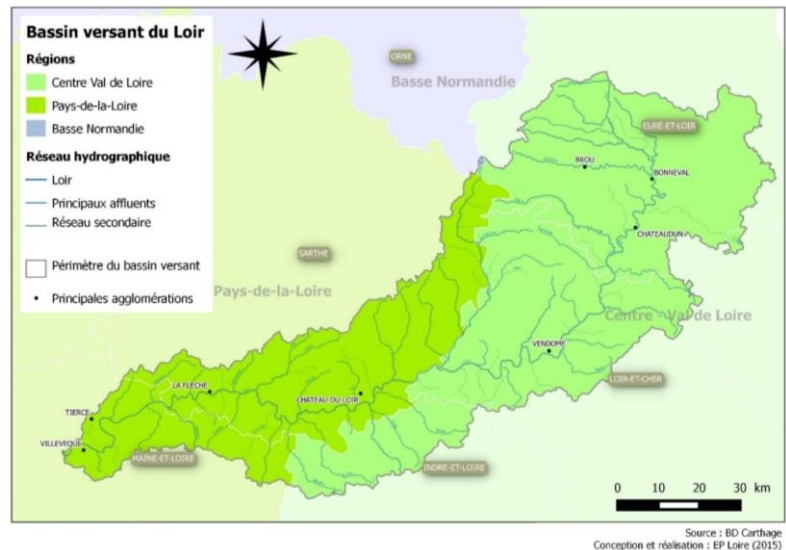
ELEMENTS DE CONTEXTE

La Commission Locale de l’Eau est une instance de concertation et de décision mise en place pour assurer une gestion globale et coordonnée de la ressource en eau à l’échelle du bassin versant du Loir.

Véritable « parlement local de l’eau », la CLE est composée de membres représentatifs de la diversité d’acteurs concernés par la ressource en eau sur le territoire : des élus locaux (39 membres), des représentants des usagers (21 membres) et des représentants des services de l’Etat (18 membres).

Afin de cadrer son intervention pour les 6 prochaines années, la Commission Locale de l’Eau a élaboré un Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Loir qu’elle a adopté à l’unanimité le 16 février 2015. Ce document de planification vise à trouver un équilibre durable entre les besoins de développement local et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le bassin versant du Loir s’étend sur une superficie de près de 7160 km². Il couvre pour partie 3 régions (Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire et Basse-Normandie), 7 départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Sarthe, Orne et Loiret) et 445 communes.



Les problématiques retenues concernent : la qualité physico-chimique des eaux, la qualité des milieux aquatiques (cours d’eau, zones humides), la gestion quantitative (sécheresse et inondation), la sécurisation de l’alimentation en eau potable et l’organisation du portage des actions et travaux.

REUNION DU 16 JUIN 2015

1°) ELECTIONS ET AUTRES NOMINATIONS

Lors de cette séance M. Adrien DENIS, maire de Denezé-sous-le-Lude (49), a été élu à la Présidence de la Commission Locale de l'Eau. Il succède à M. Serge FAUVE, ancien conseiller général d'Eure-et-Loir (28).

Les vice-présidents sont :

- M. Philippe CHAMBRIER (adjoint au maire de Vendôme - 41)
- Mme. Catherine CÔME (maire de Louestault - 37) ;
- M. Claude JAUNAY (VP de la Communauté de communes du Pays fléchois - 72) ;
- M. Bernard MERCUZOT (maire d'Alluyes - 28).

2°) ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CLE

Le rapport d'activité de la CLE permet de faire le bilan des actions menées au cours du précédent exercice.

L'année 2014 a essentiellement été consacrée à la poursuite des procédures administratives de consultation des collectivités et d'enquête publique sur le projet de SAGE. En termes de communication, à signaler notamment la mise en ligne d'un nouveau site internet permettant de partager et valoriser les expériences locales (www.sage-loir.fr). Par ailleurs, une étude préalable (stage) a été réalisée afin de recueillir et traiter un certain nombre de données sur les prélèvements en eau et les plans d'eau.

Pour l'année en cours, si la récente adoption (16/02/2015) du projet de SAGE modifié afin de prendre en compte les avis du public et des collectivités témoigne du consensus trouvé entre les différentes parties prenantes, la CLE reste dans l'attente de l'approbation définitive de ce projet par arrêté inter-préfectoral. Cela marquera l'entrée dans une phase de mise en œuvre. Parallèlement, elle prévoit la mise en place de différents outils de communication : lettre d'information numérique, panneaux d'exposition itinérants, journées de formation en vue de la réduction de l'usage des pesticides, enquête sur les pratiques Eau auprès des collectivités du bassin.

3°) AVIS DE LA CLE SUR LES PROJETS DE SDAGE ET DE PGRI LOIRE-BRETAGNE 2016-2021

En tant qu'instance de concertation sur l'eau, la Commission Locale de l'Eau a été consultée pour émettre un avis sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) Loire-Bretagne élaborés pour la période 2016-2021. Ces documents sont des outils de planification déclinant la politique de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Après des présentations et de nombreux échanges, la CLE a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de SDAGE en demandant de prendre en compte l'ensemble des remarques qu'elle a formulé. En effet, elle partage les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques poursuivis par ce projet, mais souhaite insister notamment sur l'importance d'un équilibre entre le développement des usages économiques et les enjeux environnementaux.

S'agissant du PGRI visant exclusivement les inondations, la CLE a émis un avis favorable jugeant que le projet était globalement cohérent avec les orientations inscrites localement dans le projet de SAGE. Elle a cependant formulé quelques remarques sur ce projet, notamment sur les modalités de sa mise en œuvre.

4°) CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil développé par la Région Pays-de-la-Loire afin de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage publics ou associatifs qui s'engagent à mettre en œuvre des actions répondant aux objectifs du SAGE. Selon les actions visées, le taux d'intervention de la Région Pays-de-la-Loire est compris entre 15 et 80%, avec un taux moyen de 40%. Il complète les autres financements, comme ceux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, notamment à travers ses contrats territoriaux.

Afin de disposer d'un seul et uniquement interlocuteur, la CLE a désigné l'Etablissement public Loire (EP Loire), porteur du SAGE, comme structure « chef de file » de ce CRBV. A ce titre, L'EP Loire assurera la centralisation des projets locaux en vue de l'élaboration du programme d'actions. Une fois le programme d'actions validé par la CLE et le conseil régional, la structure « chef de file » aura à assurer le suivi et l'évaluation des actions.

A noter que dans ce cadre, un appel à projet va être lancé dans les prochaines semaines sur le territoire du SAGE en Pays-de-la-Loire, afin recenser toutes les actions (travaux, études, suivis) susceptibles de répondre aux enjeux du SAGE et donc de bénéficier d'un appui technique et financier.

Plus d'informations concernant l'appel à projet CRBV sur le lien suivant :
<http://www.sage-loir.fr/?p=1548>.

